

de Mme Alice Ecuivillon et M. Gilbert Mouron

(amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 17.04.1996)

Sécurité de l'immeuble sis à la rue de Lyon 35-37.

Considérant:

- que les problèmes de sécurité constatés au niveau des immeubles 35-37, rue de Lyon, sont préoccupants;
- qu'une prise de conscience à cet égard est nécessaire;
- qu'une définition claire du danger potentiel doit être clairement exprimée et en toute objectivité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à

- mettre immédiatement en garde les occupants de manière claire sur les dangers qu'ils courent en restant dans ces immeubles dont la vétusté est avérée et connue du Conseil administratif;
- tout mettre en oeuvre afin qu'un dialogue s'installe avec les occupants pour que ceux-ci, dans leur intérêt, quittent le plus rapidement possible ces immeubles.